



Division des personnels

DEMANDE D'AUTORISATION D'EXERCER DES FONCTIONS À TEMPS PARTIEL (1^{ère} demande, renouvellement ou en cours d'année) DE REPRENDRE DES FONCTIONS À TEMPS PLEIN**Année scolaire 2019-2020**

**Formulaire à retourner
pour le 31/03/2019 dernier délai
à la division des personnels**

(sauf pour les demandes en cours d'année scolaire)personnels16@ac-poitiers.fr**Je soussigné(e)**

Nom : _____ Prénom : _____

Affectation en 2018-2019 (si vous êtes titulaire d'un poste, il faut indiquer l'affectation à titre définitif) :

Type : E E PU – E P PU – E M PU – autre (précisez) : _____ Nom de l'établissement : _____

Commune : _____ Circonscription : _____

Modalité d'affectation en 2018-2019 : à titre définitif - affectation à l'année - affectation provisoire - réaffectation suite à carte scolaire

Fonction (si vous êtes titulaire d'un poste, il faut indiquer la fonction occupée à titre définitif) :

 Directeur(trice) Adjoint(e) Remplaçant(e) Enseignement spécialisé Complément de service Décharge de direction Brigade PDMQDC

Adresse personnelle : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Téléphone fixe : ___ / ___ / ___ / ___ / ___ Téléphone mobile : ___ / ___ / ___ / ___ / ___ Courriel : _____ @ _____

 Sollicite l'autorisation de reprendre mes fonctions à temps plein à compter du 1^{er} septembre 2019 Sollicite l'exercice à temps partiel durant l'année scolaire 2019-2020 : 1^{ère} demande renouvellement Sollicite l'exercice à temps partiel de droit **en cours d'année scolaire 2019-2020** (*), suite à congé maternité, paternité, d'adoption ou parental**Un temps partiel de droit (joindre les pièces justificatives) :** Pour élever un enfant de moins de 3 ans ou pendant 3 ans à compter de l'arrivée au foyer d'un enfant adopté*Si votre enfant atteint l'âge de 3 ans au cours de l'année scolaire 2019-2020, veuillez indiquer la modalité de travail que vous envisagez à l'issue de votre temps partiel de droit en cochant la case correspondante :* je souhaite prolonger mon activité à **temps partiel sur autorisation** jusqu'au 31 août 2020 je souhaite reprendre mon activité à **temps plein** aux 3 ans de mon enfant Au titre du handicap Pour donner des soins à un enfant à charge Pour donner des soins au conjoint Pour donner des soins à un ascendant (atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne ou victime d'un accident ou d'une maladie grave)**Un temps partiel sur autorisation :** Pour convenances personnelles Pour créer ou reprendre une entreprise (**accordé sous réserve de l'avis favorable du cumul d'activités et des nécessités de service, pour une durée de 2 ans, renouvelable 1 an, à compter de la création ou de la reprise de l'entreprise**)(*) Les demandes de temps partiel en cours d'année scolaire doivent nous parvenir au moins 2 mois avant le début de la période d'exercice à temps partiel de droit.**COTISATION OPTIONNELLE :**

Ce choix ne peut être remis en cause en cours d'année scolaire et l'option choisie vaut pour toute la durée de l'année scolaire. Pour le calcul de la pension de retraite, la période de travail à temps partiel de droit à l'occasion de la naissance ou de l'adoption d'un enfant est décomptée comme une période à temps plein. **Pour les autres types de temps partiel de droit et pour le temps partiel sur autorisation, la surcotisation peut être sollicitée.**

Avant d'opter pour la surcotisation, il vous est vivement conseillé de procéder à un calcul de son montant mensuel à l'aide de la calculatrice « surcotisation » se trouvant dans l'accueil académique intranet, onglet « Mes applications ».

 Je demande à surcotiser(sur la base du traitement soumis à une retenue pour pension correspondant à un agent de même grade, échelon et indice travaillant à temps plein) Je ne demande pas à surcotiser

1-TEMPS PARTIEL DE DROIT - QUOTITE SOLLICITEE :

(Les modalités d'organisation de service sont précisées dans la circulaire)

1-1 Temps partiel de droit dans le cadre d'une répartition annuelle du service

Le temps partiel peut être accompli dans un cadre annuel sous réserve de l'intérêt du service.

- 80% = 2 demi-journées non travaillées + X jours à répartir sur l'année (le nombre de jours est fonction de l'emploi du temps de l'école)
- 70% = 3 demi-journées non travaillées + X jours à répartir sur l'année (le nombre de jours est fonction de l'emploi du temps de l'école)
- 60% = 4 demi-journées non travaillées + X jours à répartir sur l'année (le nombre de jours est fonction de l'emploi du temps de l'école)
- 50% = 5 demi-journées non travaillées + X jours à répartir sur l'année (le nombre de jours est fonction de l'emploi du temps de l'école)

1-2 Temps partiel de droit dans le cadre d'un temps plein effectué sur une partie de l'année - (répartition annualisée)

- 80% = temps plein sur 80% de l'année scolaire
- 70% = temps plein sur 70% de l'année scolaire
- 60% = temps plein sur 60% de l'année scolaire
- 50% = temps plein sur 50% de l'année scolaire

- Je souhaite travailler dès le début de l'année scolaire (1^{er} septembre 2019)
- Je souhaite travailler à la fin de l'année scolaire (date de début du service déterminée en fonction de la quotité choisie – voir avec le service gestionnaire)

1-3 Temps partiel de droit dans le cadre d'une répartition mensuelle du service

- 50 % (articulé autour de 4 semaines)

1-4 Temps partiel de droit dans le cadre d'une répartition hebdomadaire du service

- Deux demi-journées libérées par semaine (environ 75%-78% en fonction de l'emploi du temps de l'école)
- Trois demi-journées libérées par semaine (environ 60%-65% en fonction de l'emploi du temps de l'école)
- Quatre demi-journées libérées par semaine (environ 50%-55% en fonction de l'emploi du temps de l'école)

2-TEMPS PARTIEL SUR AUTORISATION – QUOTITE SOLLICITEE :

(Les modalités d'organisation de service sont précisées dans la circulaire)

2-1 Temps partiel sur autorisation dans le cadre d'une répartition annuelle du service

- 80% = 2 demi-journées non travaillées + X jours à répartir sur l'année (le nombre de jours est fonction de l'emploi du temps de l'école)

2-2 Temps partiel sur autorisation dans le cadre d'un temps plein effectué sur une partie de l'année - (répartition annualisée)

- 80% = temps plein sur 80% de l'année scolaire
- 50% = temps plein sur 50% de l'année scolaire

- Je souhaite travailler dès le début de l'année scolaire (1^{er} septembre 2019)
- Je souhaite travailler à la fin de l'année scolaire (date de début du service déterminée en fonction de la quotité choisie – voir avec le service gestionnaire)

2-3 Temps partiel sur autorisation dans le cadre d'une répartition mensuelle du service

- 50 % (articulé autour de 4 semaines)

2-4 Temps partiel sur autorisation dans le cadre d'une répartition hebdomadaire du service

- Deux demi-journées libérées par semaine (environ 75%-78% en fonction de l'emploi du temps de l'école)

Je joins une enveloppe (format C6 ou DL) **timbrée à mon adresse personnelle.**

Visa de l'IEN de circonscription :

Le : ____ / ____ / 20__

(Signature de l'IEN)

Je reconnais avoir fait le choix de l'ensemble des dispositions en toute connaissance de cause et m'y engage pour toute la durée de l'année scolaire.

A : _____ Le : ____ / ____ / 20__

(Signature de l'intéressé(e))